BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3320

91 – ESSONNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

Extrait de jugement

Date : 10 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 62 BOULEVARD GABRIEL PERI.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 62, boulevard Gabriel Péri, 91170 Viry-Châtillon.
Complément de jugement : Ordonnance de nomination d'un administrateur provisoire rendue par Mme BIZOUARN Carol, Première Vice-Présidente du Tribunal Judicaire d'Evry Courcouronnes; agissant par délégation du Président du Tribunal Judicaire d'Evry Courcouronnes en date du 20 avril 2026 désignant la SELARL FHBX représenté par Me ALVES Alicia, 1 rue René Cassin, 91033 Evry Courcouronnes, en qualité d'administrateur provisoire du SDC 62 BOULEVARD GABRIEL PERI, 91170 Viry Chatillon, (immatriculation AE8667495) au visa des articles 29-1 et suivant de la loi du 10 juillet 1965 et complété par ordonnance rendue par Mme BIZOUARN Carol, Première Vice-Présidente du Tribunal Judicaire d'Evry Courcouronnes; agissant par délégation du Président du Tribunal Judicaire d'Evry Courcouronnes en date du 10 septembre 2026 précisant l'étendue des pouvoirs de l'administrateur. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL FHBX dans un délai de trois mois à compter de la présente publication au BODACC. L'ordonnance de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois prorogeables conformément à l'article 29-3-1 de la loi du 10 juillet 1965. RG 26/298